



Incendie de ma voiture par une autre. Comment être indemnisée?

Par **martinah**, le **01/12/2012 à 16:32**

Bonjour à toutes et à tous ,
J'espère pouvoir être un peu éclairée car je suis un peu perdue
merci de votre lecture
Jeune conductrice d'une voiture assurée au tiers , la semaine dernière dans le parking de mon immeuble il y a eu un incendie d'un véhicule à coté duquel j'étais stationnée , Résultat toute la partie droite de mon véhicule à été carbonisée .
J'ai donc fait des photos de mon véhicule et de l'autre , j'ai porté plainte tout comme mon voisin (dont c'est la voiture qui à brulé)
c'était un samedi mon assurance était fermée j'ai seulement su avoir l'assistance qui à remorqué mon véhicule dans un garage agréé.
j'ai juste réussi à avoir par mon voisin dont la voiture à brulé le numéro de la courtière d'assurance en charge du dossier qui lui a dit de ne surtout pas dire à quelle assurance ils étaient...
Le lundi j'ai été à mon assurance et la on m'a dit sèchement
"de toute façon vous êtes assurée au tiers c'est un acte de vandalisme on ne pourra pas se retourner contre l'assurance de vos voisins , en plus vous ne nous donnez rien comme informations (j'ai quand même donné le numéro de l'assureur adverse ainsi que l'adresse ,le nom que j'ai trouvé en fouillant sur internet !) on à pas le procès verbal ça va prendre au moins 3 mois et on est pas sûrs que vous ayez quelque chose !!!"
La police m'a dit de ne pas donner le procès verbal , car c'est aux assurances de le demander aux policiers apparemment et j'ai eu l'impression que mes assureurs m'ont joué cette comédie pour que je le sorte mais que nenni !
Ils ont dépêché un expert qui m'a appelé m'expliquant que ma clio valait 1400 euros
que le montant des réparations était de 3500 euros que j'avais une interdiction de circuler et qu'il allait m'envoyer un courrier .
je me suis dit que j'allais peut être pouvoir avoir un espoir ...
Aujourd'hui je me rends au garage dans lequel est ma voiture , effarement , ils m'apprennent qu'apparemment mon assureur est passé et qu'il à déclaré ma voiture en épave sauf que mon assureur ne m'a pas avertie !
Concrètement qu'est ce que ça veut dire ?
Qu'il ne va pas vouloir faire les réparations ? Peut il mettre ma voiture en épave

sans même m'en avoir informée au préalable ?
Quand l'expert m'a parlé de la somme des 1400 euros comment la récupérer ? N'y a-t-il pas un moyen même si je suis assurée au tiers de récupérer la valeur de mon véhicule ?
J'ai entendu parler du fgti
Toutes les idées suggestions sont bonnes à prendre ,je me rends à mon assurance lundi et j'ai la forte impression malgré mon jeune âge que du fait de mon inexpérience en assurance mon assureur va essayer de me "rouler" et je ne suis pas du tout décidée à me laisser faire !
Merci à vous pour vos réponses .

Par alterego, le 02/12/2012 à 05:44

Bonjour,
j'ai juste réussi à avoir par mon voisin dont la voiture a brûlé le numéro de la courtière d'assurance en charge du dossier qui lui a dit de ne surtout pas dire à quelle assurance ils étaient...
Pourquoi ne pas dire quelle assurance ils étaient ?
D'ici à ce que votre voisin soit inconnu de l'assureur (mentionné sur sa quittance), il n'y a qu'un pas.
Il ferait bien de s'en inquiéter en interrogeant le siège de la société d'assurance.
Ce ne sont pas les courtiers qui gèrent les sinistres mais les assureurs.
Cordialement